

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (52e réunion)

Tenue le mardi 1er septembre 1998

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 20 mai 1998.
5. Négociations nationales.
6. Dossier chargés de cours..
7. Plan d'action.
8. Divers.

Présences : 120 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Résolution 52.1

Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Jean Lacharité

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Résolution 52.2

Il est proposé d'accepter Gérald Dubé, Gino Dubé, Gisèle Langlois et Michel Miquelon comme nouveaux, nouvelle membres du Syndicat.

Prop. : Yves Lawler

App. : Pierre Maréchal

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 52.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Daniel Loiselle

App. : Guy Lemire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 1998 ET SUITES :

Résolution 52.4

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (51e réunion) tenue le 20 mai 1998 tel que rédigé.

Prop. : Manon Poulin

App. : Thérèse Létourneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. NÉGOCIATIONS NATIONALES :

Hélène Dion présente un résumé des demandes syndicales et l'état de la situation à la Table commune et à la Table sectorielle.

6. DOSSIER CHARGÉS DE COURS

Martin Riou, Micheline Goulet et Claude Tétreault présentent le dossier.

7. PLAN D'ACTION

Jean Lacharité présente le plan d'action.

Résolution 52.5

Il est proposé que l'Assemblée générale rejette l'orientation du Collège à l'effet d'embaucher des chargés de cours, tout aménagement passé ou à venir de cette orientation qui constituerait une clause orphelin et demande à la direction du Collège de revenir aux pratiques antérieures d'embauche.

Prop. : Rémy Bergeron

App. : Manon Poulin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition :

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte l'application immédiate des boycotts nationaux suivants:

- les travaux d'élaboration des politiques d'évaluation des programmes;
- les travaux d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques de gestion des ressources humaines;
- les journées pédagogiques convoquées par le Collège;
- le recensement des étudiantes et étudiants;
- l'assemblée des coordinations de département.

Prop. : Rémy Bergeron

App. : Hélène Denis

7. PLAN D'ACTION (suite)

Proposition (suite)

Amendement : Il est proposé de biffer le premier tiret de la proposition principale.
Prop. : Benoît Giroux
App. : Danielle Dion

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le vote est pris sur la proposition amendée.

Résolution 52.6 Il est proposé d'adopter la proposition principale telle qu'amendée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 52.7 Il est proposé que l'Assemblée générale demande à chaque département d'adopter une résolution exigeant du Collège de revenir sur sa décision à l'effet d'embaucher des chargés de cours.
Prop. : Rémy Bergeron
App. : Hélène Denis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suggestion de résolution à adopter dans chacun des départements :

«Attendu que le Département _____ vit présentement une situation de remplacement, et pour des raisons pédagogiques, de relation de travail, de conditions de travail, et parce que c'est une réalité insoutenable pour les étudiantes et les étudiants,

le Département _____ exige que le Collège prenne tous les moyens nécessaires pour traiter tout son personnel sur le même pied ainsi que tous les étudiants et étudiantes du département.»

N.B. : cette résolution a déjà été adoptée par le Département d'informatique.

7. PLAN D'ACTION (suite)

Suggestions d'actions de visibilité :

- Participer à la conférence de presse du 3 septembre 1998;
- Commando craie;
- Vente symbolique de pommes;
- Porter les macarons;
- Afficher la dernière page du journal;
- Demander aux permanentes et permanents de ne pas assumer l'encadrement des étudiants des chargés de cours et qu'ils accordent un appui inconditionnel aux chargés de cours.

Résolution 52.7

Il est proposé que dans l'éventualité où le Collège refuserait de revenir sur sa décision d'embaucher des chargés de cours, le Syndicat organise une manif le jeudi 3 septembre à 11 h 30, suite à la conférence de presse.

Prop. : Rémy Bergeron

App. : Bruno Lemieux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 52.8

Il est proposé que l'Assemblée générale invite les membres à laisser intervenir des représentantes et représentants de l'AECS dans leurs cours pour qu'ils informent les étudiantes et les étudiants de la situation.

Prop. : Paul Brochu

App. : Daniel Loiselle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 52.9

Il est proposé que l'Assemblée générale recommande au Bureau exécutif de planifier une assemblée générale extraordinaire dans les plus brefs délais incluant un mandat de grève à l'ordre du jour.

Prop. : Rémy Bergeron

App. : Yves Groleau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIVERS

Aucun point.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Denis Lamoureux propose la levée de l'assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire

asgen\agpv010998